

Conditions 5 cents/opération sur votre compte à vue

Keytrade Bank vous paie 5 cents par opération effectuée sur votre compte à vue chez Keytrade Bank. Cette offre est soumise aux conditions suivantes :

1. L'offre est valable pour tout client personne physique de Keytrade Bank, titulaire d'un compte individuel, compte joint ou compte en indivision, à l'exception des clubs d'investissement et des comptes personne physique de nature professionnelle.
2. L'offre est valable pour chaque opération de paiement suivante de minimum 1 EUR effectuée à partir du compte à vue chez Keytrade Bank :
 - 2.1. virements SEPA sortants¹,
 - 2.2. domiciliations,
 - 2.3. paiements et retraits via la carte de débit.
3. Cette offre ne vaut pas pour les opérations de paiement suivantes :
 - 3.1. virements SEPA entrants¹,
 - 3.2. virements internationaux²,
 - 3.3. virements internes, à savoir des virements entre comptes d'une même relation bancaire. Par exemple, un virement effectué par un client de son compte à vue individuel vers son compte d'épargne individuel ne sera pas pris en compte,
 - 3.4. ordres permanents,
 - 3.5. opérations via la carte de crédit.
4. Pour cette offre, les restrictions suivantes sont également d'application : Les virements d'un même compte à vue émetteur vers un même compte à vue destinataire ne sont pris en compte qu'une fois par jour. De même, seul un retrait avec la carte de débit par jour sera pris en compte.

Si vos opérations remplissent toutes les conditions de cette offre, Keytrade Bank versera automatiquement une fois par mois le montant (soit le total résultant de la multiplication du nombre d'opérations sur votre compte à vue par 0,05 EUR) sur votre compte à vue ouvert auprès de Keytrade Bank avec un maximum de 2,5 EUR par mois. Vous retrouverez ce montant dans l'historique de votre compte à vue avec comme mention '5 eurocent/transaction' et la mention du mois concerné.

Keytrade Bank se réserve le droit d'annuler partiellement ou en totalité l'offre pour des raisons techniques (serveurs, database) et/ ou de soupçon de fraude et/ou d'abus et/ou de fraude(s) avérée(s). Et cela sans aucune obligation de compensation pour les clients bénéficiaires de l'offre. Keytrade Bank peut également exclure un client en cas de soupçon de fraude ou de fraude avérée et cela sans aucun droit à une indemnisation pour le client exclu de l'offre.

Les [Conditions Générales](#) de Keytrade Bank sont d'application sur cette offre.

¹ - Ce sont des paiements en EUR vers un pays de la zone SEPA (Tous les États membres de l'Union européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein, Suisse, Royaume-Uni et Monaco). Consultez la [liste complète](#).

² - Ce sont des paiements en devises étrangères vers ou en dehors de la zone SEPA. Ainsi que pour les virements en EUR en dehors de la zone SEPA.